

Les frais appliqués au contrat PER Individuel

Montant minimal de versement initial

150 € en cas de gestion pilotée
2 000 € en cas de gestion libre

Frais d'adhésion à l'ADERM
(Association pour le Développement de l'Épargne Retraite Mutualiste)

20 €

Frais annuels

Frais de gestion du plan

Frais des supports

Support fonds euros	0,60 %
Support unités de compte	0,60 %
Support Eurocroissance	NA

Gestion pilotée par horizon

NA

Frais de gestion des fonds

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	1,73 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,72 %
Fonds obligations (moyenne)	0,81 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,38 %
Fonds immobilier**** (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA
Fonds diversifiés (moyenne)	1,36 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,72 %
Fonds monétaires (moyenne)	0,49 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,07 %

2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)

Fonds prudent (moyenne)	1,25 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,60 %
Fonds équilibré (moyenne)	1,66 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,72 %
Fonds dynamique (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	0,05 % maximum des frais sur encours (Financement ADERM)

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

<u>Frais sur versement</u>	2,5 % maximum
<u>Frais de changement de modes de gestion</u> - est considéré comme un arbitrage Le premier arbitrage de l'année civile est gratuit. A partir du deuxième, des frais d'arbitrage de 0,5 % du montant arbitré avec un maximum de 30 € par arbitrage sont appliqués.	
<u>Frais d'arbitrage</u> Le premier arbitrage de l'année civile est gratuit. A partir du deuxième, des frais d'arbitrage de 0,5 % du montant arbitré avec un maximum de 30 € par arbitrage sont appliqués.	
<u>Nombre d'arbitrages gratuits par an</u>	1
<u>Frais de transfert sortant vers un autre produit</u>	1% les 5 premières années - 0% au-delà
<u>Frais sur les versements de rente</u>	1,00 %
<u>Frais de rachat</u>	aucun

NA : non applicable

* = Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = La catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

*** = Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

**** = La catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI

UMR est une Société anonyme à Conseil d'administration et à mission au capital de 247 668 709 €. Immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 828 952 796. Siège social : 12 Rue de Cornulier – 44 000 NANTES. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.